DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

Crowe

Fideliance Dauge

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL "A.D.C."

Siège social
2 Avenue Pasteur Vallery Radot
94000 - CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Siège Social :
78, rue Paul Jozon
77300 Fontainebleau
Tél +33 (0)1 64 22 77 44
Fax +33 (0)1 60 72 30 88

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
SARL au capital de 28 000 € - 382 338 283 RCS Melun - Siret 382 338 283 00023 - APE 6920 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 46382338283

Commissariat aux comptes

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL "A.D.C."

Siège social
2 Avenue Pasteur Vallery Radot
94000 - CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé au contrôle des comptes statutaires de L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CRÉTEIL – A.D.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en font partie intégrante.

Fait à FONTAINEBLEAU, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux comptes
FIDELIANCE DAUGE
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fanny BINOT
Responsable technique

DocuSigned by:
Fanny BINOT
5BCEC912FF4843F...

Jean-François COTTIN
Associé signataire

DocuSigned by:
Jean-François COTTIN
410509972 9A34EE...

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

Eglise catholique en Val-de-Marne

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL

COMPTES STATUTAIRES

ANNÉE 2022

Assemblée Générale de l'ADC
Jeudi 15 juin 2023

Economat Diocésain

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

SOMMAIRE

	Pages
1. Introduction	3
2. Bilan (Actif / Passif)	4
3. Compte de Résultat	6
4. Compte Emplois Ressources	7
5. Règles et méthodes comptables	8
Annexes :	11

- *Immobilisations Curie et amortissements*
- *Suivi des subventions Curie*
- *Retraitement des subventions*

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

1. Introduction

L'Association Diocésaine de Créteil a renouvelé en 2018, pour 6 ans, (exercices 2018 à 2023) la société de commissariat aux comptes FIDELIANCE DAUGE, représentée par Monsieur Jean-François COTTIN.

Les comptes 2022 ont été audités par Monsieur Jean-François COTTIN et Madame Fanny Binot.

Le périmètre retenu est le même que les années précédentes. Il est composé :

- *de la Curie, comprenant :*
  - *les services centraux de l'évêché ;*
  - *les services diocésains ;*
- *des paroisses.*

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

2. Bilan 2022

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CRETEIL

BILAN au 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	Curie C*	Paroisses S*	Cumul	Correctif	Total
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	746 318	70 127	816 445		816 445
Immobilier	74 771 533	12 563 329	87 334 862		87 334 862
Mobilier et matériel	364 150	779 591	1 143 741		1 143 741
Immobilisations en cours	3 567 918	1 651 966	5 219 884		5 219 884
Biens reçus par leg destinés à être cédés	-	-	-		-
Amort. Immobilier	- 49 638 138	- 5 592 990	- 55 231 127		- 55 231 127
Amort. Mobilier et matériel	- 252 561	- 577 023	- 829 583		- 829 583
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			-		-
Brevets - site internet	149 312	-	149 312		149 312
Amort. Brevets - site internet	- 94 706	-	- 94 706		- 94 706
Sous - totaux	**29 613 827**	**8 895 001**	**38 508 828**	**-**	**38 508 828**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	1 107 300	-	1 107 300		1 107 300
Prov. Dépréc. Titres de participation			-		-
Prêts à plus d'un an	187 639	4 668	192 307	- 122 600	69 707
Prov. Dépréc. Prêts à plus d'un an			-		-
Compagnons d'humanité	4 748 200	-	4 748 200		4 748 200
Prov. Dépréc. Prêts Comp. Humanité	-	-	-		-
Dépôts et cautionnements	12 183	66 665	78 848		78 848
Compte LCL bloqué	-	4 740 115	4 740 115		4 740 115
Sous - totaux	**6 055 322**	**4 811 448**	**10 866 770**	**- 122 600**	**10 744 170**
TOTAUX	**35 669 149**	**13 705 449**	**49 375 598**	**- 122 600**	**49 252 998**
ACTIF CIRCULANT					
Stock produits finis					-
Prov. Dépréc. Stock produits finis					-
Personnel et comptes rattachés	-		-		-
Paroisses et comptes rattachés	436 214	154 814	591 028	- 679 748	- 88 720
Curie et comptes rattachés			-		-
Créances reçues par legs ou donations	500 159	-	500 159		500 159
Créances diverses	291 465	35 249	326 714		326 714
	16 265		16 266		16 265
Prov. Dépréc. Créances diverses	-	-	-		-
Produits à recevoir	125 839	230 419	356 258		356 258
Portefeuille	6 296 355	30	6 296 385		6 296 385
Prov. Déprec. Portefeuille	- 365 279	-	- 365 279		- 365 279
TOTAUX	**7 301 017**	**420 511**	**7 721 529**	**- 679 748**	**7 041 781**
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	130 913	22 049	152 962		152 962
TOTAUX	**130 913**	**22 049**	**152 962**	**-**	**152 962**
TOTAL ACTIF	**43 101 079**	**14 149 009**	**57 250 088**	**- 802 348**	**56 447 741**

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

PASSIF	Curie C°	Paroisses S°	Cumul	Correctif	Total
FONDS PROPRES					
Capital			0		
Fonds associatif	7 655 766	6 877 177	14 532 943		14 532 943
Réserves	9 586 720	0	9 586 720		9 586 720
Apport immeubles	2 249 300	0	2 249 300		2 249 300
Report à nouveau	-14 874 510	11 192 425	-3 682 085		-3 682 085
Résultat de l'année	-3 205 166	920 472	-2 584 695		-2 584 695
Compagnons d'humanité	4 748 200	0	4 748 200		4 748 200
Fonds dédié pour Immob Cultuelles	4 289 936	0	4 289 936		4 289 936
Fonds dédié compl retraite prêtres	1 692 530	0	1 692 530		1 692 530
Prov°Pensions et Oblig°Similaires	150 152	0	150 152		150 152
Prov° pour risques	0	0	0		0
Fonds dédiés immobiliers non affectés	1 775 724	2 405 903	4 181 627		4 181 627
Fonds dédiés Jeunesse	251 307	0	251 307		251 307
Fonds Selam	800 000	0	800 000		800 000
Fonds dédiés reportés	3 414 616	0	3 414 616		3 414 616
TOTAUX	**18 534 574**	**21 095 977**	**39 630 581**	**0**	**39 630 581**
CONTRIBUTIONS RECUES					
Contributions reçues	18 966 495	4 613 376	23 579 871		23 579 871
Contributions reprises au cpte de résultat	-9 547 076	-2 342 583	-11 889 660		-11 889 660
TOTAUX	**9 419 418**	**2 270 793**	**11 690 211**	**0**	**11 690 211**
DETTES					
Fournisseurs	255 000	31 329	286 329		286 329
Dépots et cautionnements reçus	21 642	66 535	88 177		88 177
Emprunts	2 148 634	121 370	2 270 004	-122 600	2 147 404
Personnel et comptes rattachés			0		0
Dettes fiscales et sociales	549 971	100 614	650 586		650 586
Dettes sur legs ou donations	0	0	0		0
Paroisses et comptes rattachés	130 995	160 559	291 554		291 554
Curie et comptes rattachés	0	679 748	679 748	-679 748	0
Charges à payer - Autres dettes	-18 556	484 872	466 316		466 316
Découvert bancaire	11 785 954	-10 903 108	882 846		882 846
TOTAUX	**14 873 641**	**-9 258 083**	**5 615 558**	**-802 348**	**4 813 211**
COMPTES DE REGULARISATION					
Produits constatées d'avance,	273 446	40 322	313 768		313 768
Comptes d'Attente Consolidation			0		0
TOTAUX	**273 446**	**40 322**	**313 768**	**0**	**313 768**
TOTAUX	**43 101 079**	**14 149 009**	**57 250 088**	**-802 348**	**56 447 741**

3. Compte de Résultat 2022

en M€ Exploitation		C° Curia	B° Paroisses	Cumul	C° Correctifs	Total
	Produits	7 754 924	11 505 516	19 260 440	- 4 048 144	15 212 296
	Ventes	934 568	314 543	1 249 111	- 164 243	1 084 868
	Subventions	1 545	38 274	39 819	- 6 774	33 045
	Denier & Dons RP	165 722	4 021 883	4 187 605	-	4 187 605
	Offrandes de messes	478 747	572 110	1 050 857	- 417 960	632 897
	Quêtes	33 606	2 085 147	2 118 953	-	2 118 953
	Casuel (sacrements)	4 781	1 167 408	1 172 189	-	1 172 189
	Offrandes	56 473	943 865	1 000 338	-	1 000 338
	Contributions ADC	1 266 500	-	1 266 500	- 1 266 500	-
	Loyers	778 262	881 353	1 057 615	-	1 057 615
	Autres (Kermi/KT/Colis)	1 220	504 324	505 544	-	505 544
	Autres (Remb charges +Contrib volontaires)	2 588 897	600 376	3 189 273	- 2 192 667	996 605
	GIE Chantiers Cardinal	317 098	-	317 098	-	317 098
	Successions, legs et donations	841 429	-	841 429	-	841 429
	Reprise de provision d'exploit.	880 054	255 700	1 135 755	-	1 135 755
	Transfert de charges	7 823	120 532	128 355	-	128 355
					-	-
	Charges	10 857 640	10 718 380	21 576 020	- 4 048 144	17 527 876
	Traitements, salaires et charges	3 463 171	3 526 000	6 989 171	- 1 799 194	5 189 977
	Entretien/Loc/Ass	600 235	1 194 901	1 795 136	- 164 243	1 630 893
	Offrandes de messes couvertes	478 747	572 110	1 050 857	- 417 960	632 897
	Offrandes de messes non couvertes par dons	88 303	- 146 513	- 58 210	-	- 58 210
	Frais de dépl/Poste/Tel	549 164	346 986	896 150	-	896 150
	Achats	858 815	2 148 202	3 007 017	-	3 007 017
	Contributions ADC	-	1 267 469	1 267 469	- 1 266 500	969
	GIE Chantiers Cardinal	317 098	-	317 098	-	317 098
	Autres charges (autres dioc/congrég)	710 133	643 353	1 353 485	- 400 247	953 238
					-	-
	Engagements à réaliser sur legs et dons affectés	841 429	-	841 429	-	841 429
	Dotation Amortissements	2 746 558	766 472	3 513 030	-	3 513 030
	Dotation Provisions	1 574	-	1 574	-	1 574
	Impôts	202 412	399 402	601 814	-	601 814
					-	-
	Résultat d'exploitation	- 3 102 716	787 136	- 2 315 580	-	- 2 315 580
						-
Financier				-		-
	Produits	345 903	0	345 903	-	345 903
	Charges	396 230	-	396 230	-	396 230
	Résultat financier	- 50 327	0	- 50 327	-	- 50 327
				-		-
Legs et exceptionnel				-		-
	Produits	1 677 349	20 149	1 697 498	-	1 697 498
	Charges	1 697 490	15 379	1 712 869	-	1 712 869
	Résultat exceptionnel	- 20 141	4 770	- 15 371	-	- 15 371
				-		-
	Impôts et taxes	31 983	171 434	203 417		203 417
				-		-
	Résultat global	- 3 205 166,38	620 472	- 2 584 695	-	- 2 584 695

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

4. Compte Emplois Ressources

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2022

en K Euros

Emplois	exercice 2022	Ressources	Exercice 2022
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 415
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:	
Immobilisations incorporelles	0	Cessions d'immobilisations :	
Immobilisations corporelles	2 932	- incorporelles	
Immobilisations financières		- corporelles	1 384
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)		Augmentation des capitaux propres:	
Remboursements de dettes financières (b)	221	Augmentation de capital ou apports	
		Augmentation des autres capitaux propres (legs et subventions)	1 281
		Augmentation des dettes financières (b) (c)	
Total des emplois	3 153	**Total des ressources**	4 080
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	927	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	0

532-9. MODELE DE TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES 2022

II. Tableau de financement en compte

En K Euros

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2022 Besoin 1	Exercice 2022 Dégagement 2	Exercice 2022 Solde 2-1	Exercice N-1 Solde
Variation "Exploitation":				
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours	0	0		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0		
Créances Clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		30		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		44		
Dettes Fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)				
Totaux	0	74		
A. Variation nette "Exploitation" (c)			74	0
Variation "Hors exploitation" :				
Variation des autres débiteurs (a) (d)	0	0		
Variation des autres créditeurs (b)	0			
Totaux	0	0		
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			0	0
Total A + B:				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			-	-
ou				
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			+74	+
Variation "Trésorerie"				
Variation des disponibilités				
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		853		
Totaux	0	853		
C. Variation nette "Trésorerie" (c)			853	0
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Total A + B + C) :				
Emploi net			-	-
ou				
Ressource nette			+927	+

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.
(c) Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.
(d) Y compris valeurs mobilières de placement.

Nota. - Cette partie II du tableau peut être adaptée au système de base.
Dans ce cas, les variations portent sur l'ensemble des éléments; aucune distinction n'est faite entre exploitation et hors exploitation.

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Evolutions liées à l'application du nouveau plan comptable associatif

Les comptes présentés dans ce document sont conformes aux évolutions devant être appliquées pour l'exercice 2020, du plan comptable associatif (règlement ANC 2018-06).
Les changements de méthode de présentation concernent :

- La comptabilisation des legs dès leur acceptation par le conseil d'administration de l'association diocésaine. Elle intervenait antérieurement à l'encaissement des legs (pour le numéraire) ou à l'entrée en jouissance pour l'immobilier.
  La comptabilisation des assurances-vie reste inchangée à l'encaissement.

- Les legs et les assurances-vie apparaissent maintenant dans les produits de fonctionnement ; jusqu'alors ils étaient comptabilisés en produits exceptionnels. De manière concomitante une dotation d'exploitation transfère le même montant dans un compte de fonds dédiés au passif du bilan :

  - Au « fonds à reporter » s'ils n'ont pas été encaissés (cas du numéraire) ou si l'ADC n'est pas entrée en possession (cas de l'immobilier) ;
  - Au fonds dédié « immobilisations cultuelles », ou à un autre fonds dédié, dans le cas d'une résolution prise par le conseil d'administration de l'ADC.

  Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

La valorisation des contributions volontaires en nature n'a pas été réalisée pour la clôture de l'exercice 2021 compte tenu de difficultés de réalisation :
Il est difficile de distinguer le périmètre du bénévolat à analyser : doit-il inclure certaines missions pastorales ? Faut-il se limiter à l'administratif ?
Les analyses de terrain n'ont pas été possibles du fait des restrictions dues à la pandémie.

B. Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

C. Amortissements des immobilisations, traitement des subventions associées

a. Bâtiments (constructions, gros travaux de rénovation, aménagements et installations fixes)

Depuis l'exercice 2007, tous les nouveaux travaux sont amortis en appliquant la méthode des composants simplifiée :

- gros œuvre et toiture : 30 ans ;
- aménagements intérieurs, installations fixes (ex : chaufferies) : 10 ans.

Depuis 2008, on distingue :

- Les gros projets, pour lesquels l'ADC est maître d'ouvrage sont immobilisés soit dans les comptes de la Curie, soit réalloués en fin de construction dans les comptes des paroisses concernées. Conformément aux règles comptables françaises, les concours financiers définitifs dédiés à ces opérations, qu'ils proviennent de dons directs de fidèles (via des souscriptions de projets, des paroisses ou des Chantiers du Cardinal)

sont alors traités comme des subventions d'investissement reçues et celles-ci sont reprises en résultat au rythme des amortissements. .

- Les autres travaux, pour lesquels les paroisses sont « maîtres d'ouvrage » et qui sont immobilisés dans les comptes des paroisses,
  Le concours financier définitif de la Curie sur ces projets Paroisses de la Curie est alors traité comme une subvention d'investissement reçue. Cette subvention d'investissement est reprise au rythme des amortissements des biens concernés.

  Au niveau de la Curie ces concours sont passés en charges dans les comptes.

Le traitement comptable de ces opérations tant en Curie qu'en Paroisse, nécessite un retraitement pour la préparation des comptes combinés, voir en Annexes le paragraphe « Retraitement des subventions ».

b. Autres immobilisations

Les mobiliers et matériel sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans.
Les matériels informatiques sont amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans.
Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 à 5 ans.

Par ailleurs, les travaux d'entretien inférieurs à 5 000 € sont passés en charge, de même que le petit matériel pour des achats d'un montant inférieur à 1 500€ (Délibération du Conseil d'Administration du 20 mai 2014).

D. Titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais et taxes accessoires.
Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire.
Les moins-values latentes sont provisionnées.
Le montant des plus-values latentes n'est pas pris en compte.

E. Fonds dédiés pour complément de retraite des prêtres

Il a été constitué un fonds dédié pour complément de retraite des prêtres âgés, retirés du ministère.
Le montant de ce fonds a été calculé à partir des effectifs de prêtres par tranches d'âges et des données d'actuaires pour chaque tranche d'âge.
Ce fonds est réactualisé chaque année.

F. Traitement des remboursements d'assurance

Le traitement des remboursements des sinistres effectué par les assurances couvrant les biens matériels de l'Association diocésaine de Créteil a fait l'objet d'une évolution à partir de l'exercice 2018.
Jusqu'à l'exercice 2017, ces remboursements étaient comptabilisés en produits exceptionnels. Désormais ils sont traités en « transfert de charges » en liaison avec les dépenses associées aux sinistres objets des remboursements.

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

G. Changement de méthode comptable pour le traitement de la collecte effectuée par le GIE Les Chantiers du Cardinal – Bâtir, rénover, embellir l'Eglise

Le GIE *Les Chantiers du Cardinal – Bâtir, rénover, embellir l'Eglise* collecte pour le compte du Diocèse de Créteil les dons des fidèles du Diocèse de Créteil pour la construction et l'entretien des biens immobiliers des diocèses de l'Ile-de-France.
Conformément aux statuts du GIE, les dons sont versés annuellement par le GIE à l'Association diocésaine de Créteil (ADC). L'ADC les reverse intégralement, sous forme d'une contribution, au GIE qui, sur décision de son Conseil d'administration, alloue des financements pour les travaux proposés par les Diocèses. Cette procédure n'était pas documentée jusqu'à l'exercice 2018 dans les comptes de l'ADC.
Dans ce contexte, à partir de l'exercice 2019, les dons versés par le GIE apparaissent comme un produit dans les comptes de l'ADC, et la contribution versée par l'ADC au GIE, du montant des dons collectés, comme une charge dans les comptes de l'ADC.

H. Faits significatifs de l'exercice 2022

Après les exercices 2020 et 2021, qui avaient connus l'épisode de pandémie et ses suites, l'année 2022 peut être considérée comme l'année du retour à la normale :

- Les activités cultuelles (messes, grandes fêtes, sacrements, catéchisme et aumôneries…) se sont tenues normalement ;
- L'activité des pèlerinages a repris à un niveau élevé, avec en particulier une assistance nombreuse au pèlerinage diocésain de Lourdes (850 personnes) ;
- Seules les activités de convivialité (kermesses, journées d'amitié…) n'ont pas toutes repris.

Après l'automne 2021 marqué par la sortie du rapport de la CIASE sur les abus sexuels commis sur des mineurs dans l'Eglise, les révélations parues en octobre 2022 à propos de faits commis hors du diocèse dans les années 1990 par Mgr Santier, évêque émérite, et la manière dont ses faits ont été révélés, ont fortement touché les diocésains.

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

ANNEXES

IMMOBILISATIONS CURIE ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AU 31/12/22

COMPTE	LIBELLES COMPTE	VALEUR AU 01/01/22	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31/12/22
205010000000	LICENCES-BREVETS-LOGICIELS	55 260,09	34 560,00		90 820,09
208010000000	SITE INTERNET	35 195,00	22 297,20		58 492,20
211100000000	TERRAINS NUS	745 318,34			745 318,34
213100000000	BATIMENTS	30 475 072,11		1 008 412,19	29 457 659,92
213110000000	GROS ŒUVRE	17 310 155,58	10 472,74		17 320 628,32
213510000000	INST.-AGENCEMENTS EVECHE	3 007 580,20	16 320,39		3 024 000,59
213520000000	AMENAGEMENTS DIVERS CULTUELS	122 597,38			122 597,38
213530000000	AMEN. INST.AGENC.CONSTRUCTIONS	25 665 435,16	171 212,11		25 836 647,27
215000000000	GROS MATERIELS	62 914,45	8 326,80		71 241,25
218200000000	MATERIEL DE TRANSPORT	85 956,05		2 600,00	83 356,05
218310000000	MATERIEL DE BUREAU & INFO	107 602,80	8 399,54		114 002,34
218400000000	MOBILIER	95 519,92			95 519,92
231000000000	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 996 125,39	1 595 840,19	24 048,35	3 567 917,53
	TOTAL	**78 768 862,79**	**1 865 428,97**	**1 035 060,54**	**79 599 231,22**

AMORTISSEMENTS AU 31/12/22

COMPTE	LIBELLES COMPTE	VALEUR AU 01/01/22	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31/12/22
280501000000	AMORT. LICENCES BRVETS	50 009,41	5 057,92		55 067,33
280801000000	AMORT.IMMOB.INCORPORELLES	32 861,66	6 776,95		39 638,61
2813100000000	AMORT.BATIMENTS	22 943 296,80	328 873,35	400 321,92	22 871 848,23
2813110000000	AMORT.GROS ŒUVRE	4 740 583,24	578 169,05		5 318 752,29
2813510000000	AMORT. INST.-AGENCEMENTS EVECHE	1 734 185,76	70 902,34		1 805 088,10
2813520000000	AMORT.AMENAGEMENTS CULTUELS	122 597,38			122 597,38
2813530000000	AMORT.AMEN.INST.AGENC.CONSTRUCT°	17 808 313,15	1 711 538,37		19 519 851,52
2815000000000	AMORT.GROS MATERIELS	52 181,48	5 991,99		58 173,47
2818200000000	AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	39 803,83	16 422,18	2 600,00	53 626,01
2818310000000	AMORT.MATERIEL DE BUREAU & INFO	82 180,38	10 255,07		92 435,45
2818400000000	AMORT.MOBILIER	35 754,80	12 570,90		48 325,70
	TOTAL	**47 641 767,89**	**2 746 558,12**	**402 921,92**	**49 985 404,09**

IMMOBILISATIONS EN COURS AU 31/12/22

COMPTE 2310000

CHANTIERS EN COURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
ST LOUIS VINCENNES	41 790,63	11 071,28	411 031,47	34 875,75	291 353,86	-60 930,75	400,00	89 710,05	97 653,47	956 944,97	810 199,11	2 684 099,84
ST CHRISTOPHE CRETEIL								1 620,00	4 420,18	87 168,43	520 264,07	613 472,68
STE AGNES M-ALFORT										4 968,00		4 968,00
SCI LES ANGES GARDIENS											228 199,94	228 199,94
ST MICHEL MM CRETEIL											14 009,86	14 009,86
NO ESPERANCE IVRY											8 946,00	8 946,00
ST GERMAIN SANTENY											14 221,21	14 221,21
	41 790,63	11 071,28	411 031,47	34 875,75	291 353,86	-60 930,75	400,00	91 330,05	102 073,65	1 049 081,40	1 595 840,19	3 567 917,53

DocuSign Envelope ID: C556CBC3-EB28-4DB3-B8FD-FF78183DC540

SUIVI DES SUBVENTIONS CURIE

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU 31/12/22

COMPTE	LIBELLES COMPTE	VALEUR AU 01/01/22	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31/12/22
131000000000	AUTRES	4 615 549,64	822 626,23		5 438 175,87
138000000000	PAROISSES	6 074 907,52			6 074 907,52
138800000000	CHANTIERS DU CARDINAL	7 133 411,33	320 000,00		7 453 411,33
	TOTAL	**17 823 868,49**	**1 142 626,23**	**0,00**	**18 966 494,72**

REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AU 31/12/22

COMPTE	LIBELLES COMPTE	VALEUR AU 01/01/22	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31/12/22
139100000000	AUTRES	1 445 302,32	257 338,13		1 702 640,45
139800000000	PAROISSES	3 790 726,22	270 770,08		4 061 496,30
139000000000	CHANTIERS DU CARDINAL	3 480 755,33	302 184,25		3 782 939,58
	TOTAL	**8 716 783,87**	**830 292,46**	**0,00**	**9 547 076,33**

RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions sont assez nombreuses dans les comptes des diverses entités de l'ADC, elles peuvent concerner des aides versées pour aider une entité du Diocèse (paroisses, mouvements..) à équilibrer ses comptes ou bien il s'agit d'aides au financement de constructions ou de gros travaux :

- Dans le premier cas, les aides sont traitées comme des subventions d'exploitation et sont prises en charges d'exploitation chez l'entité qui aide et en produits d'exploitation dans l'entité qui reçoit ;
- Dans le second cas, les concours définitifs reçus par une entité de l'ADC (Curie ou Paroisse) pour des travaux immobilisés sont traités en subvention d'investissement et repris en résultat au rythme des amortissements.

Pour la préparation des comptes combinés, les diverses opérations de subvention Curie / Paroisses, nécessitent un retraitement :

- Dans le cas des subventions d'exploitation, il s'agit de neutraliser une charge avec un produit et cette opération n'affecte pas le compte de résultat :
- Pour les subventions d'investissement, la comptabilisation correcte au niveau de l'entité qui accorde le concours, qui consiste à passer en charge le montant versé, ne va pas trouver de symétrie de traitement dans l'entité bénéficiaire, car alors les fonds reçus ne passent pas en produits l'année du versement mais vont être répartis sur une très longue période. Il faut donc dans ce cas apporter un correctif pour la préparation des résultats combinés, en neutralisant l'effet de charges sur l'exercice de versement.

Ces divers retraitements font partie des opérations recensées dans les colonnes Correctifs et Correctif conso du compte de résultat Consolidé présenté en partie 3 de ce document.